

Prises de position sur les questions de politique éducative du Grand Conseil de la session de juin 2021

INC 214-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.284

Michel Seiler
+ 16 autres

Envoyer des classes d'écoles combattre les plantes néophytes et ramasser des déchets

Le Conseil-exécutif est chargé de régler de façon appropriée le financement, par le canton, des activités suivantes menées par des classes d'école:

1. ramassage ainsi qu'élimination des déchets qui n'ont pas été éliminés en bonne et due forme;
2. collecte de matériaux usagés;
3. ramassage et élimination des néophytes de façon adaptée.

Les écoles sont libres d'intégrer au besoin ces activités dans leur programme scolaire.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption et classement

Le Conseil-exécutif souscrit à l'idée des auteurs de la motion, qui souhaitent accroître la prise de conscience des élèves sur les questions liées à l'environnement. Le thème «natürliche Umwelt und Ressourcen» (environnement naturel et ressources) figure dans les bases du Lehrplan 21, sous l'étiquette du développement durable. Les écoles sont libres d'intégrer des activités spécifiques à ce sujet dans leur programme scolaire. Il n'existe aucune base légale pour soutenir financièrement de telles activités. Les communes sont libres de verser un petit pécule aux classes ou de les payer en nature.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion. Par ailleurs, il est prêt à sensibiliser les écoles à la problématique grâce à des exemples de bonnes pratiques dans le cadre du Dialogue pédagogique.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption et classement

Formation Berne estime qu'il est très important de sensibiliser les élèves aux problèmes liés à l'environnement comme le prévoit le Lehrplan 21. La formation pratique en environnement revêt une importance particulière dans ce contexte. Les projets peuvent par exemple porter sur l'élimination de déchets, de matériaux usagés et de néophytes. Les écoles peuvent réaliser de telles actions sur une base volontaire. Ces projets doivent être intégrés sur le plan pédagogique.

Ils peuvent sans autres être considérés comme un service à la communauté. Les écoles ne doivent cependant pas continuellement être sollicitées pour d'autres tâches et thèmes de société et les projets ne doivent pas être utilisés abusivement pour décharger financièrement les services d'élimination des déchets des communes. Ces recettes ne doivent pas servir à financer des tâches contraignantes des écoles dont les coûts doivent normalement être assumés

par la commune. Une contribution financière dans la caisse de classe peut cependant tout à fait engendrer une situation bénéfique pour tous.

Formation Berne considère que le financement par le canton n'est pas nécessaire et que l'exigence de la motion est remplie.

INC 231-2020 Motion
2020.RRGR.301

Tom Gerber, PEV
+ 7 autres

Vivre le bilinguisme dans le canton de Berne – pour un enseignement immersif de la seconde langue nationale

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de proposer au Grand Conseil une modification de la loi sur l'école obligatoire de telle manière que l'enseignement de certaines disciplines dans la seconde langue nationale ne soit plus une exception, mais devienne la norme;
2. d'introduire les mêmes principes dans les écoles moyennes et supérieures.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption sous forme de postulat

1. Le Conseil-exécutif soutient le principe de l'enseignement immersif. En même temps, il rend attentif aux facteurs de réussite nécessaires qui doivent être réunis pour la mise en œuvre: engagement de toutes les parties prenantes, compétences linguistiques élevées du corps enseignant, moyens et outils d'enseignement adaptés, compétences linguistiques élevées des élèves, prise de conscience de la charge supplémentaire que cela représente pour les enseignants et enseignantes.

Si ces facteurs de réussite sont réunis, les communes/commissions scolaires peuvent autoriser l'autre langue nationale comme langue d'enseignement dans certaines disciplines.

2. Dans les écoles moyennes, les élèves peuvent choisir des filières bilingues dans lesquelles des disciplines sont enseignées dans les deux langues du canton. Pour les raisons suivantes, il estime qu'il est difficile d'élargir l'enseignement immersif dans les gymnases: pas d'ancrage légal dans le plan d'études et donc caractère facultatif, compétence linguistique des enseignants et enseignantes, absence d'outils d'enseignement adaptés au plan d'études, travail supplémentaire pour les enseignants et enseignantes et les élèves.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: rejet

Formation Berne apprécie beaucoup le bilinguisme du canton de Berne et lui accorde une grande importance. L'association soutient pleinement l'offre existante d'enseignement immersif pour renforcer le bilinguisme.

Pourtant, avant d'élargir l'enseignement immersif au degré primaire, il faut d'abord qu'une bonne base de la première langue soit établie. Cela représente déjà un défi considérable pour de nombreux enfants. L'élargissement à une deuxième ou troisième langue pourrait

représenter un trop grand défi pour beaucoup d'enfants. La charge de travail qu'un tel enseignement implique est grande et nécessite une longue phase de préparation. Dans ce contexte, l'absence de moyens d'enseignement correspondants et l'absence de compétence linguistique chez un nombre suffisant d'enseignants et enseignantes sont des facteurs primordiaux pour l'association. La simple acquisition de la compétence linguistique requiert des ressources sous forme de temps et d'argent. Celles-ci ne sont actuellement disponibles ni du point de vue de la politique financière du canton ni de celui des enseignantes et enseignants et des autorités, qui sont déjà soumis à de fortes contraintes en raison de la crise du coronavirus et ses répercussions.

L'association soutient le principe d'un renforcement du bilinguisme. Les conditions cadres y relatives sont cependant encore insuffisantes. Formation Berne recommande donc de rejeter la motion.

INC 244-2020 Motion
2020.RRGR.315

Peter Gasser, PS-JUSO-PSA
+ 2 autres

Création d'un fonds pour la formation professionnelle

Le Conseil-exécutif est chargé de créer un fonds de la formation professionnelle, idéalement cantonal, à défaut régional (Jura bernois – Bienne – Seeland), destiné à soutenir les entreprises formatrices. Ce fonds est alimenté solidairement par les entreprises et sociétés, privées ou publiques, qui versent une cotisation dont le montant est proportionnel à leur importance (masse salariale, chiffre d'affaires ou autres critères appliqués dans les cantons ayant créé un tel fonds). Les branches qui ont déjà mis en place des fonds sectoriels sont exemptées de la cotisation au fonds cantonal ou régional.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption sous forme de postulat

Du point de vue du gouvernement, un fonds pourrait constituer une mesure efficace et durable pour répartir les charges entre les branches et les entreprises et pour préserver la motivation des entreprises à former des apprentis et apprenties en temps normal, mais aussi en cas de conjoncture défavorable. Seulement 20% des entreprises forment des apprentis. Elles ne le font pas uniquement pour des raisons économiques ni pour pouvoir bénéficier plus tard d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi par responsabilité sociale. Un fonds de formation cantonal compte sur une participation solidaire aux coûts de la part des milieux économiques. Il s'est cependant avéré que les employeurs s'opposaient fortement à la création d'un fonds cantonal ou régional. Ils désapprouvent les dépenses et réglementations supplémentaires, notamment à une époque où la réglementation très dense de l'économie est déjà cause d'inquiétudes. Ils doutent en outre que des contributions financières supplémentaires aient à elles seules une incidence positive sur la motivation des entreprises à former des jeunes.

Pour le Conseil-exécutif, il serait par exemple envisageable d'organiser une table ronde avec les partenaires sociaux pour discuter des solutions alternatives. Il demande une adoption sous forme de postulat.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption

Formation Berne remercie toutes les entreprises qui forment des apprentis. Les places d'apprentissage sont indispensables et importantes pour que soit atteint l'objectif pédagogique selon lequel tous les adolescents obtiennent une certification au degré secondaire II. Un fonds pour la formation professionnelle pourrait créer une compensation monétaire. Le fonds pour la formation professionnelle du canton de Zurich pourrait servir d'exemple.

Il faut cependant maintenir la charge administrative au minimum, ce qui est d'ailleurs tout à fait judicieux. Sinon, l'idée risque d'échouer au niveau de la mise en œuvre.

Même si la situation actuelle sur le marché des places d'apprentissage pour les jeunes est encore bonne, on constate un recul des places de formation AFP. Grâce à cet accès facilité à l'apprentissage, les jeunes défavorisés peuvent plus facilement prendre pied et faire leurs preuves dans le monde professionnel pour ensuite obtenir un certificat de degré secondaire II. Dans ce domaine aussi, un fonds pour la formation professionnelle pourrait établir un certain équilibre.

L'association professionnelle considère par ailleurs qu'il est essentiel de souligner d'une manière générale l'importance de la formation professionnelle. Les entreprises formatrices restent à l'affût, assurent la relève, encouragent l'échange entre les générations – ces aspects positifs de l'apprentissage combinés à une reconnaissance accrue dans la société doivent davantage être soulignés.

Formation Berne recommande d'adopter la motion.

INC 275-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.369

Sabina Geissbühler-Strupler (UDC)
2 autres

Etayer l'enseignement du français par des faits

Le Conseil-exécutif est chargé, sur la base de l'article 56 de la loi sur l'école obligatoire (LEO), de mandater les travaux de recherche suivants en ce qui concerne l'enseignement du français:

1. évaluation de l'acquisition du français avec différents moyens d'enseignement à l'issue de la sixième année du degré primaire, dont quatre d'apprentissage de cette langue;
2. comparaison du niveau de compétence en français entre les élèves qui ont été initiés à cette langue étrangère plus tôt dans leur scolarité et ceux qui l'ont été plus tard.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption

Le Conseil-exécutif soutient l'évaluation de l'enseignement du français et de l'efficacité des moyens d'enseignement. Différents moyens d'enseignement sont actuellement évalués en prévision d'une liste des moyens d'enseignement autorisés parmi lesquels les enseignants et enseignantes devront choisir (Wahlobligatorium). Cependant, plusieurs années vont encore s'écouler avant que ces moyens d'enseignement et leur efficacité puissent être évalués sur cette base. Les données des tests sont recueillies et évaluées par le Zentrum für

Bildungsevaluation de la PHBern. En 2023, la CDIP réalisera au niveau national une évaluation des acquis dans la langue d'enseignement ainsi que dans la première et la deuxième langue étrangère auprès des élèves de dernière année du degré secondaire I.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption

Formation Berne salue l'évaluation prévue des moyens d'enseignement linguistique et de leur efficacité ainsi que l'enquête fédérale relative à l'enseignement linguistique.

L'association professionnelle rend attentif au fait qu'il est nécessaire d'avoir des enseignants et enseignantes bien formés et disposant de compétences linguistiques élevées, indépendamment du moment de l'apprentissage de la langue et du moyen d'enseignement. Il ne suffit pas d'améliorer les moyens d'enseignement; les enseignants et enseignantes doivent avoir la possibilité de maintenir leur niveau de compétence linguistique et de l'améliorer si nécessaire. Pour cela, la politique doit avoir la volonté de mettre à disposition les ressources correspondantes. Un bon enseignement requiert des enseignants et enseignantes bien formés.

INC 294-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.388

Sabina Geissbühler-Strupler (UDC)
+ 2 autres

Il faut harmoniser la teneur des enseignements

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants:

1. préparer, pour les écoles, des aides concrètes à la planification qui viendront compléter le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand, de sorte notamment que des objectifs annuels, associés à des contenus et à des thématiques, soient définis pour chaque discipline, avec des descriptifs de compétence;
2. donner plus de place aux questions historiques dans le module d'enseignements «Räume/Zeiten/Gesellschaften» [espaces/époques/sociétés].

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption et classement

Le plan d'études germanophone (Lehrplan 21) et le Plan d'études romand (PER) définissent les objectifs de l'enseignement dispensé à tous les degrés de la scolarité obligatoire. Ils constituent un instrument de planification pour les membres du corps enseignant. Le Lehrplan 21 est axé sur les compétences. Cela signifie que les exigences du plan d'études sont remplies dès le moment où les enfants et les jeunes disposent des connaissances nécessaires et sont capables de les appliquer. Les plans d'études prévoient une certaine flexibilité dans les différents domaines disciplinaires quant au moment où ces thèmes doivent être abordés en cours. Si toutes les écoles avaient les mêmes objectifs annuels et exigences temporelles pour les contenus et les thèmes, il faudrait fortement limiter la liste des moyens d'enseignement.

Point 1: Les moyens d'enseignement constituent une aide à la planification. Des aides à la mise en œuvre supplémentaires et concrètes en matière de planification annuelle et de dispositifs d'apprentissage ont déjà été mises à disposition et sont tenues à jour. On les trouve sur le site www.faechnet.ch.

Point 2: Lors de l'élaboration du nouveau plan d'études pour le domaine disciplinaire NMG [sciences naturelles, humaines, sociales], il s'agissait de tenir compte des quatre sous-domaines intégrant les disciplines (Natur und Technik [nature et technique] / Wirtschaft, Arbeit, Haushalt [économie, travail, vie domestique] / Räume, Zeiten, Gesellschaften [espaces, époques, sociétés] / Ethik, Religionen, Gemeinschaft [éthique, religions, vie en société]), mais aussi des disciplines les composant, et ce de façon équilibrée et conformément au temps d'enseignement (nombre de leçons) défini. Le plan d'études du domaine disciplinaire NMG accorde donc suffisamment de liberté aux enseignants et enseignantes pour qu'ils puissent le mettre en œuvre de manière appropriée. Cela inclut aussi l'histoire.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption et classement

L'orientation du Lehrplan 21 sur les compétences s'est accompagnée d'un déplacement des connaissances théoriques vers les connaissances et aptitudes appliquées et interdisciplinaires. Cela implique que ce n'est pas le contenu des enseignements qui est au centre, mais ce que les élèves peuvent apprendre sur la base de ce contenu. Les contenus y relatifs sont définis dans les grandes lignes dans le plan d'études et, pour ceux qui le souhaitent, prescrits sous forme d'aides à la mise en œuvre. Il en résulte une certaine liberté d'enseignement. Cette flexibilité répond en particulier aux besoins des classes et écoles à degrés multiples.

La citation importante «Celui qui ne connaît pas le passé ne peut ni comprendre le présent ni façonner l'avenir» est tout à fait juste et est reprise dans les formulations du Lehrplan 21.

On citera comme exemple un extrait du module d'enseignements «Räume, Zeiten, Gesellschaften 5» [espaces/sociétés/époques] du Cycle 3 (plan d'études, p. 108): Histoire suisse: Die Schülerinnen und Schüler können die Entstehung und Entwicklung der Schweiz als Bundesstaat schildern und in einen europäischen Zusammenhang stellen [Les élèves sont capables de décrire la naissance et le développement de la Suisse en tant qu'Etat fédéral et de le placer dans un contexte européen].

Formation Berne considère donc que l'exigence de la motion est remplie et recommande de l'adopter et de la classer.

Anna-Katharina Zenger
Responsable syndicale

Berne, le 21 mai 2021